

## PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 14 novembre 2015

# COMMUNIQUÉ

Conformément à un décret de ce jour du Président de la République, les dimanche 15 novembre, lundi 16 novembre et mardi 17 novembre 2015 seront jours de deuil national afin de rendre hommage aux victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre dernier.

Un moment de recueillement est programmé lundi 16 novembre 2015 à 12 heures.

L'ensemble de nos concitoyens doit pouvoir se joindre à cet hommage.

Tous les employeurs de l'archipel sont invités à permettre à leurs salariés, selon les modalités qu'il leur appartiendra de fixer, d'y participer.

Enfin les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments et édifices publics dès aujourd'hui et ce jusqu'au mardi 17 novembre inclus.

